



Conseil municipal du **19 juillet 2021**
Projet de délibération n° **20210703**

CISPD – POLICE PLURICOMMUNALE : RESILIATION

Références juridiques

Délibérations 20151011 du 16 octobre 2015, 20161208 du 13 décembre 2016, 20170611 du 30 juin 2017, 20201106 du 25 novembre 2020

Délibérations 20151012 du 16 octobre 2015, 20190302 du 28 mars 2019, 20200202 du 12 février 2020, 20210302 du 24 mars 2021, 20201107 du 25 novembre 2020

A l'issue de la période de rénovation urbaine et sous l'impulsion de l'Etat notre ville s'est engagée avec les villes voisines dans la création d'un CISPD à présidence tournante. Il réunit aujourd'hui les villes d'Anzin, Beuvrages, Petite-Forêt et Raismes. La collaboration, et là encore l'impulsion donnée par le Sous-préfet LACHAUD ont amené les villes à s'inscrire dans une démarche de coopération accrue de leurs services de police municipale, ayant abouti à la mise en œuvre, après une longue période de maturation, en janvier dernier du service de police pluricommunale.

La dernière campagne électorale pour les départementales a généré entre élus à la gouvernance de ces dispositifs un climat délétère et une perte totale de confiance.

Il m'est aujourd'hui impossible, compte-tenu de cette situation, de pouvoir imaginer poursuivre une collaboration dans ce cadre qui impose un portage politique fort.

Si la loi nous impose, disposant d'un QPV sur la ville, de mettre en œuvre un CLSPD, il n'en n'est rien pour ce qui concerne un CISPD. Par ailleurs, la mise en œuvre du service de police pluricommunale a été particulièrement complexe car réglementairement l'état de notre droit n'avait pas prévu un tel mode de collaboration qui a donc reposé exclusivement sur des relations contractuelles et des mises à dispositions réciproques d'agents territoriaux, chaque collectivité conservant ses personnels et ses biens propres. Dans ces conditions cette mise en œuvre se veut totalement réversible.

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir acter notre sortie de ces dispositifs à leur échéance annuelle et de bien vouloir m'autoriser à résilier l'ensemble des conventions y afférent.

Je vous précise avoir informé le représentant de l'Etat dans l'arrondissement de cette proposition de délibération.